

# CONSEIL DES PRUDHOMMES & Réformes successives

Claudie DOUCHIN, Vice Présidente CPH Caen Sect. Commerce

# Bureaux de Prudhommes



# Histoire du CPH

## 11<sup>ème</sup> siècle

- Conflits entre Artisans tranchés par leurs pairs : les « Prudhommes »

## XV<sup>ème</sup> siècle

- Les prudhommes pêcheurs jugent les contraventions de pêche et les différends entre marins

## Loi de 1905

- Instauration de la parité et suppression de la voix prépondérante du Président

**Réforme BOULIN :  
lois du 18 janvier  
1979 et du 6 mai  
1982 : généralisation  
des CPH sur le  
territoire =  
couverture de tous  
les secteurs  
d'activité+ adoption  
d'un véritable statut  
des conseillers CPH**

1296

- Le Conseil de la Ville de Paris crée 24 prudhommes chargés de juger les conflits entre Marchands et fabricants aux foires et aux marchés

**Loi du  
18 mars  
1806**

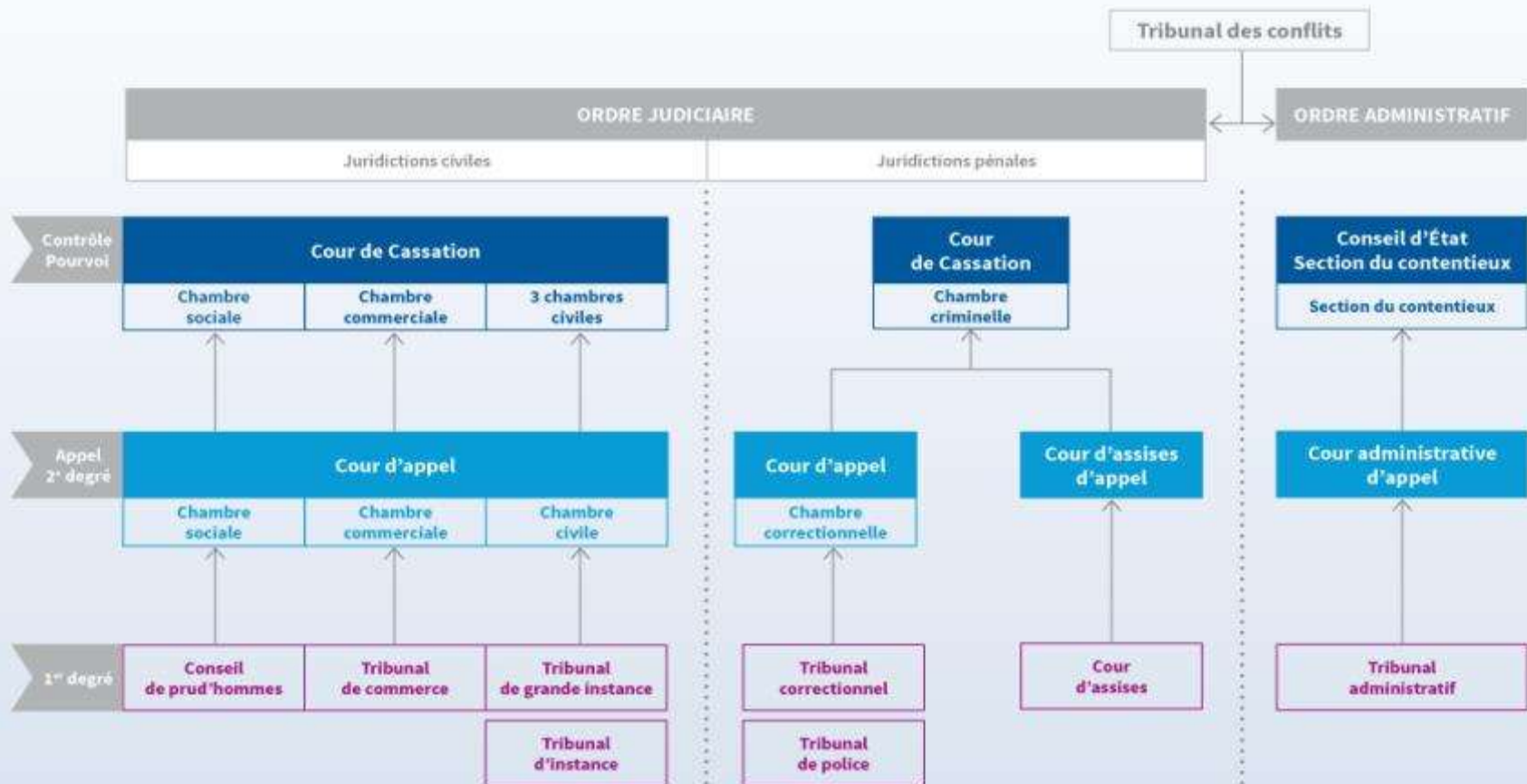
- Création du premier CPH à Lyon

**Loi de  
1907 et  
1908**

- Droit de vote puis éligibilité des femmes

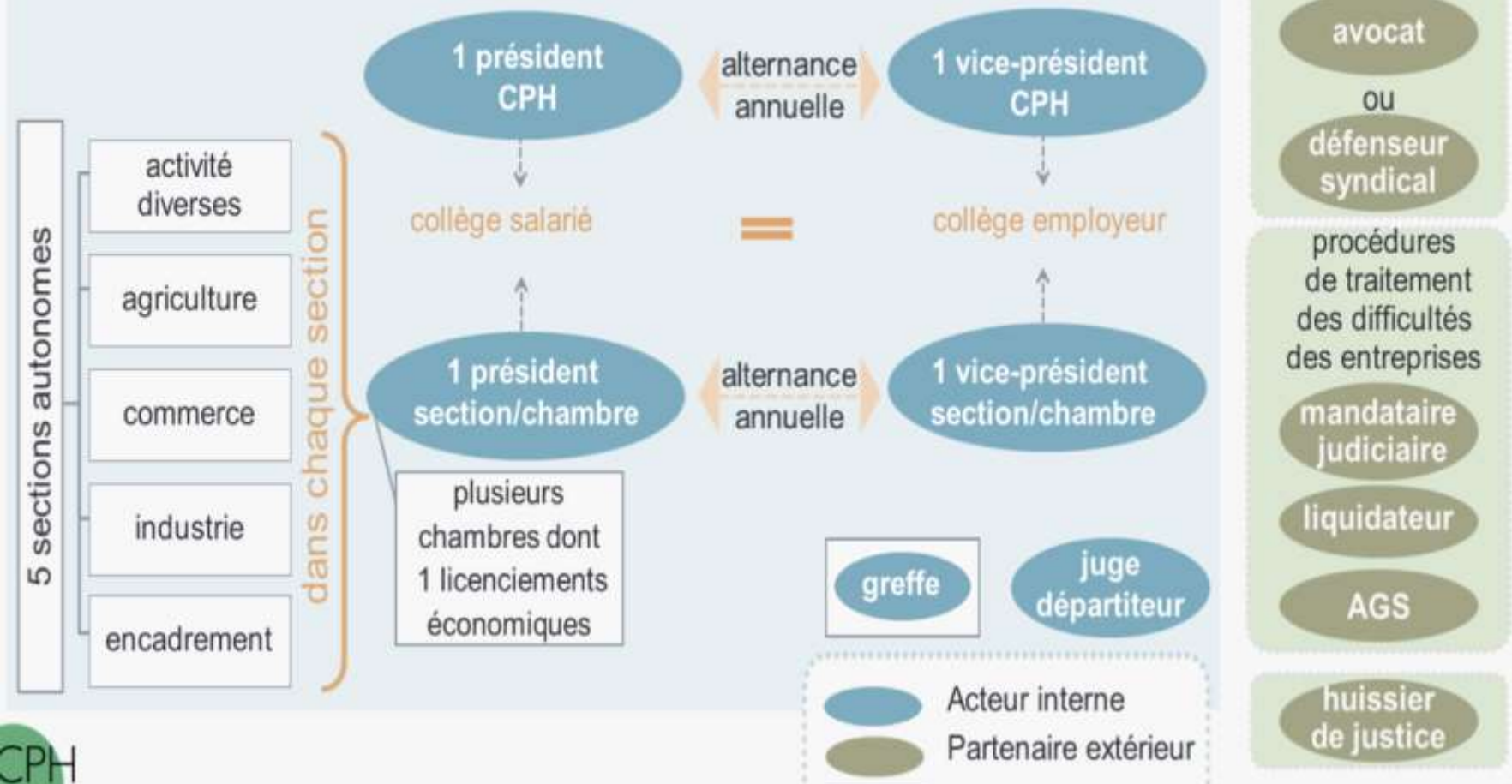
# Le CPH dans l'organisation judiciaire

## Organisation de la Justice française



# Schéma Général du CPH

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES



# Organisation Interne

## 5 sections autonomes :

- activités diverses
- agriculture (1 section par ressort de TGI)
- commerce
- encadrement
- industrie

nombre égal de conseillers  
de chaque collège dans chaque section

affaires réparties entre les sections du CPH  
▶ art.R 1423-6 du code du travail,  
renvoyant aux articles :

- L1423-1-2 pour la section encadrement
- R1423-4 pour les autres sections

## 1 président + 1 vice-président par section

Les présidents et vice-président de section  
et de chambre président aux séances  
et audiences de leur section/chambre  
(sauf empêchement)  
+ référé éventuellement

- ▶ responsables du fonctionnement de la section
- ▶ rôle administratif :
  - tableaux de roulement,
  - établissement du rôle des audiences
  - présidence des assemblées de section,  
sauf AG de section électorale

parfois plusieurs chambres par section,  
dans chaque chambre:

1 président + 1 vice-président de chambre

dans la chambre, mêmes attributions  
que les présidents de section dans leur section.

# Les CPH en Chiffres

Au moins 1 CPH dans le ressort de chaque TGI

*Art. L1422-1 C. trav*

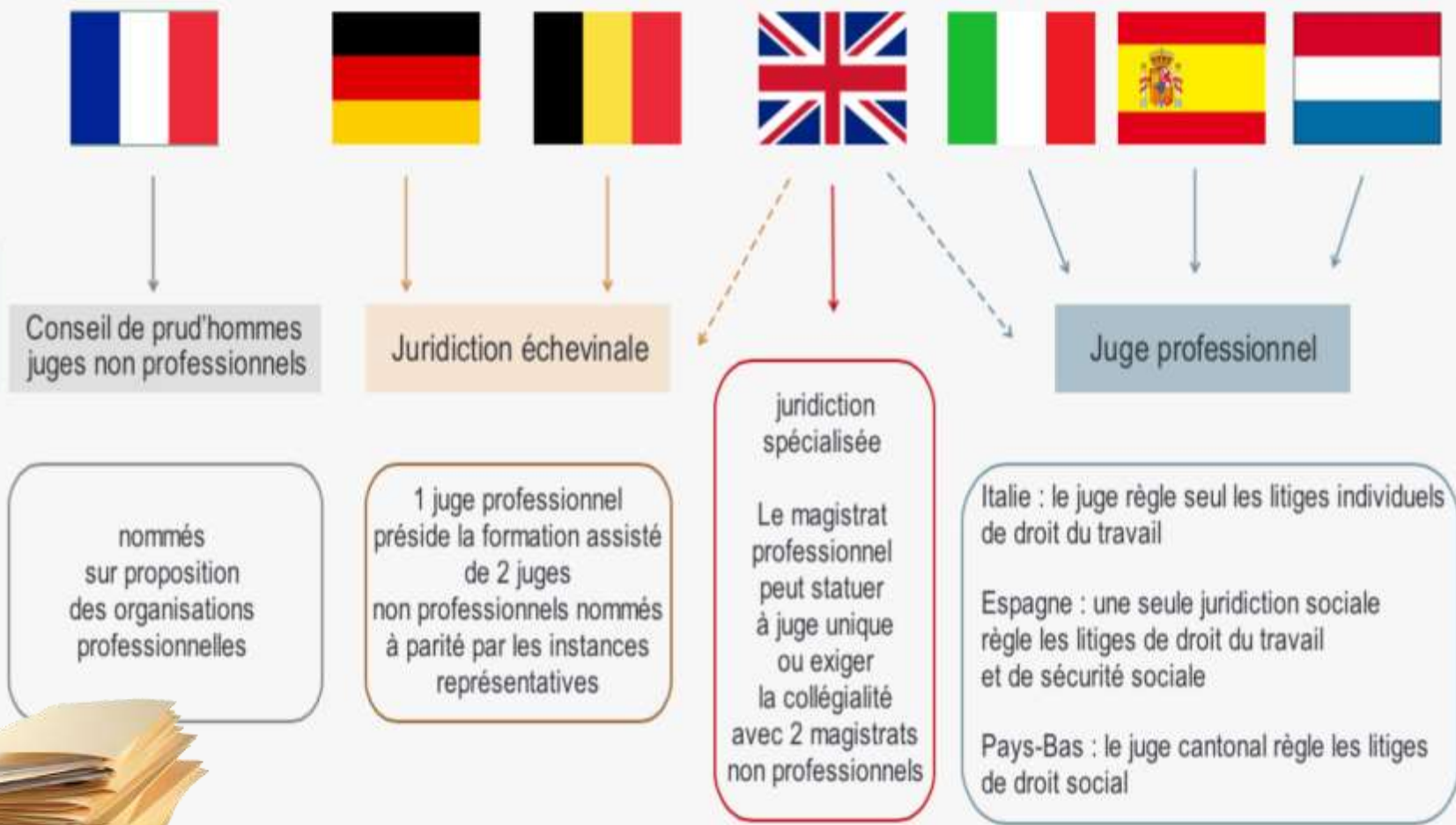


210 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français

décret n°2008-514  
du 29 mai 2008 fixe le siège  
et le ressort des conseils  
de prud'hommes



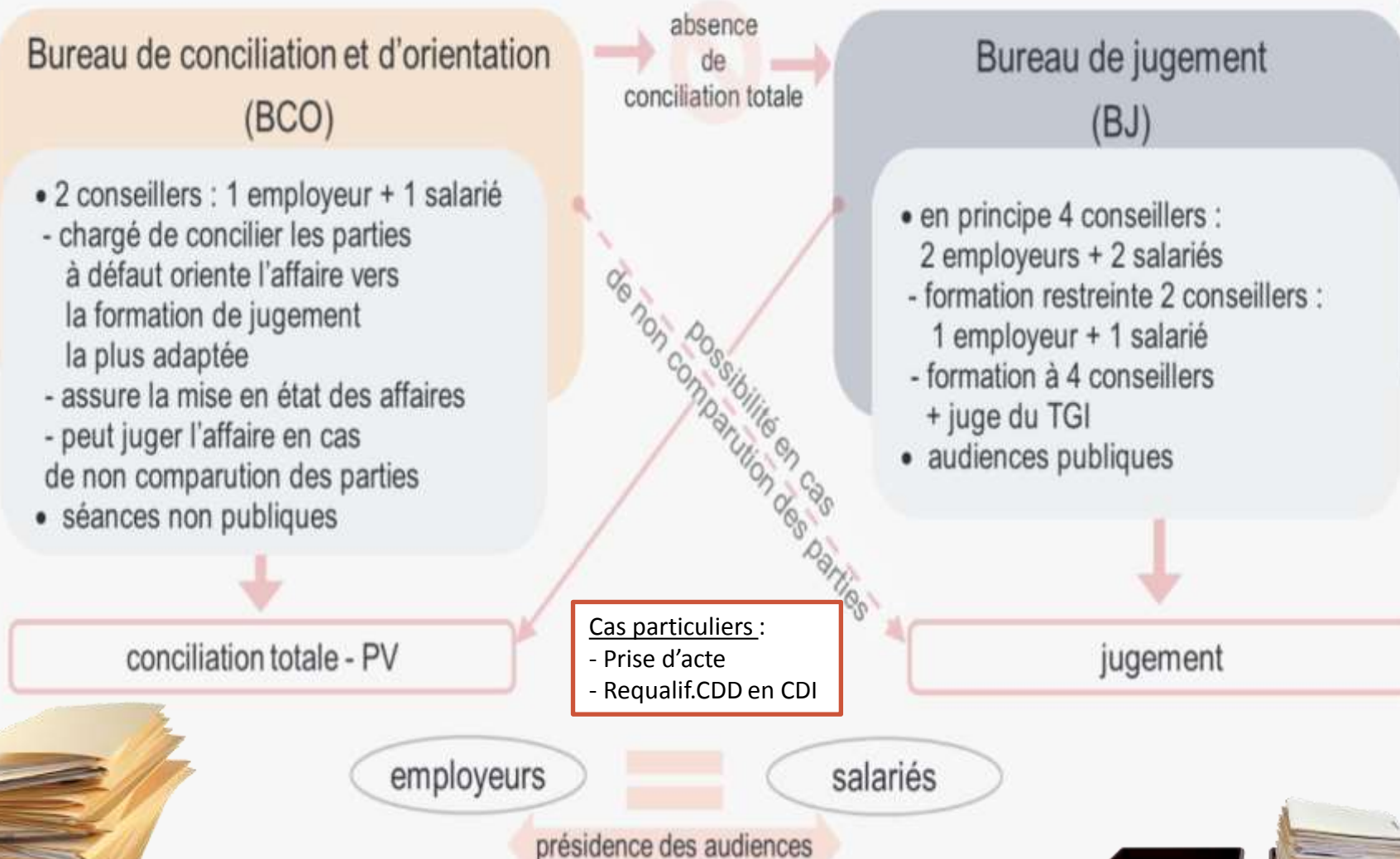
# Les CPH dans le Monde





# Organisation des bureaux

par section / chambre



# Le « Référé »

commune à toutes les sections

Formation de référé

ordonnances

- > composée de conseillers de toutes les sections
- > 2 conseillers : 1 employeur + 1 salarié
- > audience publique
- > compétente :
  - si urgence + absence de contestation sérieuse
  - hors urgence, peut prescrire des mesures conservatoires pour prévenir un dommage imminent ou pour faire cesser un trouble illicite

employeurs

salariés

présidence des audiences

# Les CPH de France en chiffres....

art L1411-1 C. trav

Le conseil de prud'hommes

concilie

juge

les différends et litiges individuels  
liés au contrat de travail entre  
employeurs et salariés

## Quelques chiffres

- 184 100 affaires nouvelles
- 194 230 affaires terminées
- durée moyenne des affaires : 14 mois
- taux de départition : 19%
- taux d'appel : 68%

Sources : "les chiffres clés de la justice 2016"



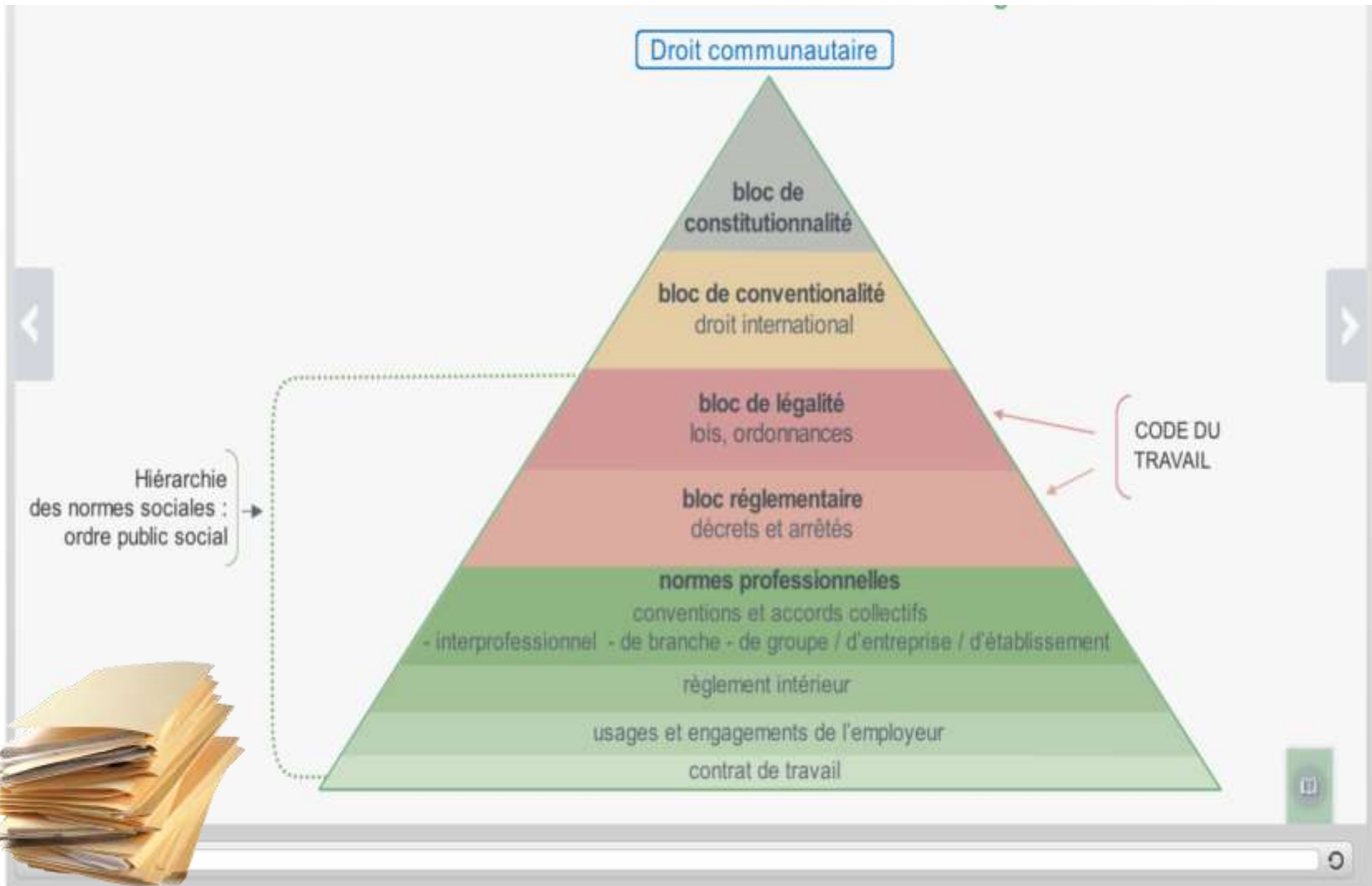
# Le CPH de CAEN en chiffres....

SAISINES	2013	2015	2016	2017 (départit./jugé)
Agriculture (10,9)	11	11	17	11 (2/12)
Commerce (19,2)	464	369	322	307 (86/400)
A. D (10,1)	327	224	167	170 (12/191)
Encadrement (15,3)	200	183	148	117 (13/187)
Industrie (16,9)	685	415	294	138 (9/207)
Référés (1,6)	287	255	234	254 (1/155)
Total	1974	1457	1182	897

Conciliation 2017 : 41/897 (4%)  
Jude départiteur : 124/897 (14%)



# Réformes et CPH



# Hiérarchie des Normes et CPH

La nouvelle organisation des normes sociales

art. L2251-1 à L2254-6 C. trav



# Réformes Macron et CPH

- **Décret 2016\_660** - Procédure prudhommale et CPH
- **l'article L1454-1 du Code du travail** : la possibilité pour le bureau de conciliation et d'orientation ( qui a été rebaptisé, auparavant il se nommait « bureau de conciliation ») d'entendre les parties séparément et dans la confidentialité (un peu comme pour les divorces...)
- **article L1454-1-1 du Code du travail** : en cas d'échec de la conciliation, le bureau de conciliation et d'orientation a la possibilité, si le litige porte sur un licenciement ou une demande de résiliation judiciaire du contrat de travail, de renvoyer les parties avec leur accord devant le bureau de jugement (composition restreinte : un conseiller employeur et un conseiller salarié). La composition restreinte devra statuer dans le délai de 3 mois.
- **article L1454-1-2 du Code du travail** : le bureau de conciliation et d'orientation assure la mise en état. Cette mise en état existait déjà à Bordeaux et dans d'autres Conseils de prud'hommes. Elle permet aux conseillers de fixer des « sortes » d'injonction de conclure aux parties et des dates pour vérifier si le dossier est en état d'être plaidé.
- **article L1454-1-3 du Code du travail** : si une partie ne comparait pas, personnellement ou représentée lors de la conciliation sauf motif légitime, le bureau de conciliation et d'orientation pourra juger l'affaire en bureau restreint. Il conviendra toutefois que la partie comparante ait contradictoirement communiqué ses pièces et ses moyens à la partie défaillante.
- **article L 1454-2 du Code du travail** : le juge départiteur ne sera plus un juge du tribunal d'instance mais un juge du tribunal de grande instance désigné par le président du tribunal de grande Instance. A noter que les dossiers en cours et audiencés seront examinés par le juge départiteur du tribunal d'instance.
- la saisine est faite par requête remise ou adressée au greffe du Conseil de prud'hommes (**article R 1452-2 du Code du travail**)
- **L'article R1453-2 du Code du travail** introduit le défenseur syndical parmi les personnes habilitées à assister ou représenter les parties.
- **Ordonnances Macron**
  - Barème d'indemnités (licenciement sans cause réelle et sérieuse) (exceptions)
  - Formation des Conseillers (5/6 jours par an)
  - Les prochaines saisines tiendront compte de l'ordonnance Macron sur la sécurisation...

# Barèmes Indemnités prudhommales

Ancienneté	Nbre de mois	Ancienneté	Nbre de mois
1	1	16	13,5
2	2	17	14
3	3	18	14,5
4	4	19	15
5	5	20	15,5
6	6	21	16
7	7	22	16,5
8	8	23	17
9	9	24	17,5
10	10	25	18
11	10,5	26	18,5
12	11	27	19
13	11,5	28	19,5
14	12	29	20
15	13	30 et plus	20

Plafond 2,5 pour les TPE



# 8 Cas d'exception au Barème

- Violation d'une liberté fondamentale
- Harcèlement moral ou sexuel
- Licenciement discriminatoire
- Consécutif à une action en justice
- Discrimination égalité Homme Femme
- Dénonciation de crimes ou délits
- Salarié protégé
- Salariés au statut protecteur (grossesse, AT/MP)